



Fin de pension alimentaire

Par **bulls**, le **16/02/2014** à **10:58**

bonjour ! mon probleme est le suivant :rn divorcé depuis 1996 je paye une pension alimentaire quond me saisie sur salaire depuis 12 ans hors mes enfants etant majeurs (19 et 23 ans)j estime ne plus devoir payer celle ci d autant plus que mes enfants n habite plus chez leurs mere et qu elle ne profite bien sur pas de cette argent ! j ai donc fait une requete aupres du jaf mais comme mon ex na pas recuperé sa convocation a l audience le tribunal me la envoyer en me disant que c était a moi a lui faire remettre via un huissier ! le delais etant trop cours l audience a été reporté du coup moi je paye huissier je perd des jours de travail des frais de trajet et maintenant d huissier !rnma question est la suivante puis je le jours de l audience demandé un eventuel remboursement des mois de pension qu elle a pecue a tord et des dedomagement pour les frais d huissier de travail perdu ect ? je precise que je n ai pas d avocats et que tout ce que je gagnerai dans cette affaire ira dans les poches de mes enfants (montant dela pension compris chaque mois) merci d avance

Par **cocotte1003**, le **16/02/2014** à **11:55**

Bonjour, la pension est due pour vos enfants tant qu'ils ne sont pas autonomes financièrement. Vous pouvez demander à leur la payer directement. Vous pouvez demander les pensions trop perçues par leur mère s'ils ne sont plus à sa charge. Rester dans la somme symbolique pour les dédommagements, cordialement

Par **bulls**, le **16/02/2014** à **12:11**

merci pour votre reponse